

LANCEMENT DE L'OPÉRATION ÉCO-DÉFIS



Dans le cadre de son Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC), la Communauté de Communes Rives de Moselle (CCRM), en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle (CMA 57), la Chambre de Commerce et d'Industrie Moselle Métropole Metz (CCI 57) et la Club Entreprises Rives de Moselle met en place les « Eco-défis ».

Première étape de ce projet, le lancement de l'opération avec la signature de la convention entre la CCRM et les chambres consulaires, le mercredi 27 janvier 2021 à 14h à l'Hôtel Communautaire

Le contexte :

Dans la continuité du programme local de prévention des déchets, la CCRM s'inscrit désormais dans un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) en partenariat avec l'ADEME. L'objectif est de poursuivre la démarche de prévention des déchets et de l'étendre aux acteurs du monde économique, en y incluant notamment une dynamique autour de l'économie circulaire.

En quoi consiste l'opération « Éco-défis » ?

Cette action, qui s'adresse aux artisans et aux commerçants de la Communauté de Communes Rives de Moselle, permet de valoriser par l'obtention d'un label « Éco-défis des commerçants et artisans », les entreprises artisanales et les commerces qui mettent en œuvre des actions concrètes en faveur de l'environnement.

Parmi 5 thématiques proposées (déchets, énergie, transport, eau et fluides, et éco-produits) les artisans et les commerçants volontaires devront choisir 4 défis à relever.

Lutter contre le gaspillage alimentaire, trier ses déchets, limiter les rejets dans l'eau, optimiser ses consommations d'eau, se déplacer malin, optimiser son éclairage... sont autant d'exemples de défis à relever pour agir en faveur de l'environnement et réaliser, dans un même temps, des économies financières.

Ces challenges s'accomplissent avec l'appui de conseillers de la CMA 57, de la CCI 57 et du service développement durable de la CCRM. Ces derniers proposent aux entreprises un accompagnement gratuit et personnalisé tout au long de l'opération, dans le choix des défis à relever jusqu'à leur mise en œuvre.

Un engagement qui a du sens :

A l'issue de cette période d'un an, un jury attribue le label Éco-défis aux artisans et commerçants ayant mené à bien leurs actions. Ce label favorise le développement de la notoriété de l'entreprise et son image éco-responsable.

Vous êtes artisans à la Communauté de Communes Rives de Moselle et vous souhaitez faire connaître votre implication pour préserver l'environnement ? Engagez-vous gratuitement dans l'opération « Éco-défis » en complétant la bulletin d'engagement ou en contactant les conseillers suivants :

Tiffany AUBRY – Communauté de Communes Rives de Moselle

- Tel.: 03 87 51 40 59
- Courriel : t.aubry@rivesdemoselle.fr

Camille TRIGO- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Moselle

- Tel.: 03 87 39 31 34
- Courriel : ctrigo@cma-moselle.fr

Olivier BERTRAND - Chambre de Commerce et d'Industrie Moselle Métropole Metz

- Tel. : 03 87 52 31 84
- Courriel : o.bertrand@moselle.cci.fr